

## 9. Résultats visés

Le Programme vise les résultats suivants :

— contribuer par son effet de levier à l'augmentation de l'investissement privé au Québec;

— soutenir 100 projets de reprises collectives sur cinq ans;

— contribuer à sauvegarder ou créer 3 000 emplois partout au Québec;

— maintenir en activité des petites et moyennes entreprises, et ce, dans les diverses régions du Québec.

## 10. Évaluation

IQ fournira annuellement au MESI une liste des aides financières consenties en vertu du Programme, au plus tard deux mois après la fin de l'exercice financier (1<sup>er</sup> avril au 31 mars suivant).

L'évaluation du Programme sera réalisée par le MESI. Un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire sera transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes) au plus tard le 31 mai 2018 et le rapport d'évaluation au plus tard le 31 janvier 2022.

De plus, le Programme sera également évalué dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 pour ses opérations effectuées jusqu'en 2020.

67564

Gouvernement du Québec

### Décret 1130-2017, 22 novembre 2017

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur qui se tiendra le 24 novembre 2017

ATTENDU QUE la Réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur se tiendra à Dieppe (Nouveau-Brunswick), le 24 novembre 2017;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE l'adjoint parlementaire du ministre des Finances, monsieur Saul Polo, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur qui se tiendra le 24 novembre 2017;

QUE la délégation officielle du Québec, outre l'adjoint parlementaire du ministre des Finances, soit composée des personnes suivantes :

— Monsieur Philippe Dubuisson, sous-ministre associé aux politiques économiques, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Madame Marie-Andrée Marquis, représentante du commerce intérieur, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Monsieur Olivier Lemieux Périnet, conseiller en relations intergouvernementales, secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément au mandat joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67565

Gouvernement du Québec

### Décret 1131-2017, 22 novembre 2017

CONCERNANT l'autorisation à Hydro-Québec d'acquérir, par voie d'expropriation, les immeubles ou les servitudes requis pour la construction et l'exploitation de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur, ainsi que les infrastructures et les équipements connexes

ATTENDU QU'Hydro-Québec projette de construire et d'exploiter la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur, d'une longueur de 42,5 kilomètres, en vue de relier le poste du Grand-Brûlé, situé sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant, à une ligne à 120 kV existante, située entre les postes de Saint-Sauveur et de Sainte-Agathe-des-Monts, afin de répondre à la croissance anticipée de la demande d'énergie dans la région des Laurentides;